

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Juin 1873.

CIRCULAIRE

DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
A MM. LES PRÉFETS.

Versailles, le 4^{er} juin 1873.

Monsieur le préfet,

Je vous disais, dans ma dépêche du 25
mai :

« Aucune équivoque ne doit altérer le ca-
ractère des résolutions de l'Assemblée na-
tionale auxquelles le gouvernement se
conformerait scrupuleusement. Rien n'est
changé dans les institutions qui régissent
la France ; le Président de la République
exerce le pouvoir au même titre et en vertu
des mêmes lois que son prédécesseur. »

Cette déclaration que je vous adressais
dès la première heure avait pour but de
faire ressortir les conditions de légalité ri-
goureuse dans lesquelles s'est accomplie la
transmission du pouvoir exécutif.

Pour la première fois, en effet, un gou-
vernement tout entier a fait place à un gou-
vernement nouveau sans que la sécurité ait
été compromise ; le pays est resté calme, les
administrations ont fonctionné avec régula-
rité, le travail ne s'est pas ralenti, le crédit
s'est relevé, et la confiance des nations voi-
sines n'a pas été ébranlée.

Ce rare exemple contient pour l'avenir
des présages rassurants et nous apprend
que la liberté, quelle que soit la forme du
gouvernement, cesse d'être un danger lors-
qu'elle est contenue par le respect absolu de
la loi.

Le gouvernement, monsieur le préfet,
vous donne sa confiance ; il réclame en
échange tout votre dévouement ; mes ins-
tructions ne vous feront pas défaut, n'hésitez
pas à vous y conformer, et ma responsabi-
lité couvrira toujours la vôtre. Ce que l'As-
semblée nationale attend avant tout du gou-
vernement qu'elle a institué, c'est un per-
sonnel administratif inspiré par une même
pensée, dirigé avec précision et se mettant
ouvertement à la tête des conservateurs.

L'administration doit être, à tous ses de-
grés, la représentation fidèle de cette politi-
que réparatrice, qui seule peut raffermir ce
pays si cruellement éprouvé. N'hésitez pas à
dire bien haut de quel côté sont vos sympa-
thies et nos encouragements : appelez à l'u-
nion tous les bons citoyens ; qu'ils se forti-
fient par la pratique exacte des devoirs de
la vie publique ; ce n'est que par cette ferme
conduite et par le maintien énergique de
tous les principes conservateurs que nous
pourrons constituer en France une vraie
majorité de gouvernement.

Entrez, dès à présent, en communication
constante avec les populations que vous ad-
ministrez ; la netteté de votre attitude suffira
pour relever leur moral, décourager les
tendances anarchiques et assurer partout
le respect de l'Assemblée nationale et de la
loi.

Que tous ceux qui veulent réorganiser le
pays sous la présidence de l'illustre Maré-
chal que les dépositaires de la souveraineté
nationale ont élu, sachent enfin qu'ils seront
résolument soutenus et défendus.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance
de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
BEULÉ.

LE MOUVEMENT ADMINISTRATIF.

Un journal qui, surtout depuis le 24 mai,
s'est mis à jouer dans la presse les fous fu-
rieux, le *Soir*, s'il faut l'appeler par son
nom, n'a pas craint d'écrire que le ministre
de l'intérieur avait fait demander, dans ses
bureaux, la liste des fonctionnaires du 4
septembre.

Evidemment, c'était pour dresser le menu
d'une Saint-Barthélemy.

Eh bien, il n'y a pas un mot de vrai dans
toute cette menaçante nouvelle. Les fonction-
naires issus du 4 septembre qui n'auraient
contre eux que la tache originelle peuvent
dormir tranquilles. On est bien résolu à
ne frapper que les coupables et les incapables.

Messieurs les préfets et les sous-préfets
du 4 septembre qui valez mieux que votre
origine, remettez-vous donc d'une alarme si
chaude, on ne vous frappera point. On ne
supprime que ceux d'entre vous qu'il était
absolument impossible de conserver, sous
peine d'achever la désorganisation du pays
et le triomphe de l'esprit de désordre.

M. Beulé, le ministre de l'intérieur sous
lequel nous vivons depuis dix jours, craint
tellement de passer pour un sacrificateur
quand même des administrateurs éclos sur
la couche funeste du 4 septembre, qu'il
vient de faire adresser des lettres indivi-
duelles aux préfets et sous-préfets que le
Figaro, dans un travail émané de son ini-
tiative personnelle, avait déclarés incapables
ou dangereux.

Cette liste de proscription avait, à ce qu'il
paraît, causé une certaine émotion. Les in-
téressés redoutaient que le journal si ré-
pandu de M. de Villemessant n'eût été, en
cette occurrence, l'organe et l'avant-coureur
des rigueurs officielles.

En lisant leur nom, ils ont frémi comme
s'ils eussent trouvé dans les plis du journal
le cordon symbolique envoyé par le Grand-
Seigneur aux pachas qu'il condamne.

Les voilà rassurés. Il n'y aura pas d'hé-
catombe aveugle ni de proscriptions en
masse. Rien n'empêche ceux que notre
spirituel confrère a tués de se porter à mer-
veille.

Nous avons examiné avec attention le
mouvement administratif qui, depuis l'avé-
nement du nouveau ministère, s'est produit
dans les colonnes du *Journal officiel*, et ce
qui nous a paru être son caractère domi-
nant, c'est l'absence de caractère politique
proprement dit.

Sauf quelques personnalités qu'il était
impossible à un gouvernement conservateur
de ne pas répudier en toute hâte et qui se
sont, pour la plupart, fait justice elles-mêmes,
ce fameux mouvement administratif
tient jusqu'ici plus de place dans les colon-
nes du *Journal officiel* qu'il n'est, en réalité,
considérable.

Il y avait d'abord un certain nombre de
vides à remplir. Combien pensez-vous qu'il
y eût de postes vacants dans l'administra-
tion ?

A force de vouloir contenter tout le monde,
ce qui est le plus sûr moyen de ne satisfaire
personne, et de caresser la gauche et la
droite alternativement, l'administration pré-
cédente n'osait plus faire une nomination,
et elle en était arrivée au chiffre de 42 va-
cances.

Il a fallu remplir ces vides et combler ces

lacunes. Cela faisait déjà, sans disgracier
personne, 42 places à pourvoir, 42 occa-
sions de faire entrer ou rentrer dans l'admini-
stration du pays des hommes qui, par
leurs antécédents ou leur caractère, ont paru
offrir des garanties suffisantes.

Les noms nouveaux sont peu nombreux
sur ces listes que nous venons d'étudier, ils
n'y apparaissent qu'à l'état d'exception ; ce
qui domine, ce sont les mutations et les
avancements hiérarchiques dans le per-
sonnel déjà casé par le gouvernement de M.
Thiers.

Il semble même que, jusqu'à présent, le
nouveau ministre de l'intérieur se soit plus
attaché à compléter qu'à épurer. Le point de
vue strictement administratif l'a plus préoc-
cupé d'abord que le point de vue politique.
Celui-ci aura son tour et viendra sans doute
tout à l'heure, ainsi que l'exigent les stipu-
lations d'un programme résolument conser-
vateur, devenues les bases du contrat qui lie
le ministère à la majorité victorieuse du 24
mai.

H. DE PÈNE.

RECONSTRUCTION
DE LA COLONNE VENDÔME.

Avant de donner les noms des députés
qui, en votant contre la reconstruction de la
colonne Vendôme, ont couvert de leur ver-
dict l'œuvre du citoyen Courbet, nous
croyons utile de reproduire la proclamation
adressée à l'armée par M. le maréchal Mac-
Mahon, lors de la destruction de ce monu-
ment de la place Vendôme :

« Soldats,

» La colonne Vendôme vient de tomber.

» L'étranger l'avait respectée. La Com-
mune de Paris l'a renversée. Des hommes,
qui se disent Français, ont osé détruire,
sous les yeux des Allemands qui nous ob-
servent, ces témoins des victoires de vos pères
contre l'Europe coalisée.

» Espéraient-ils, les auteurs indignes de
cet attentat à la gloire nationale, effacer la
mémoire des vertus militaires dont ce mo-
nument était le glorieux symbole ?

» Soldats ! Si les souvenirs que la colonne
nous rappelait ne sont plus gravés sur l'ai-
rain, ils resteront du moins vivants dans
nos cœurs, et, nous inspirant d'eux, nous
saurons donner à la France un nouveau
gage de bravoure, de dévouement et de pa-
triotisme.

» Maréchal DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA,

» 18 mai 1871. »

Il est bon de noter, pour l'édification des
siècles à venir, qu'il s'est trouvé à l'Assem-
blée nationale soixante députés, se disant
Français, qui ont eu le triste courage de voter
contre le projet de loi relatif à la recons-
truction de la colonne Vendôme.

Nous croyons qu'il est du devoir de la
presse tout entière de signaler au pays ces
soixante patriotes.

Voici leurs noms, que la France les re-
tienne !

MM.

Amat, Arrazat,
Barni, Barodet, Blanc (Louis), Bloncourt,
Bouchet, Brelay, Brillier, Brisson (Henri),
Brousses.

Caduc, Carion, Castelnau, Challemeil-La-
cour, Colas, Contaut, Corbon, Cotte.

Daron, Daumas, DENFERT (LE COLONEL),
Dréo, Dupouy, Dupuy.

Escarguel, Esquiros.
Fernier, Ferroillat.
Gagneur, Goblet, Greppo, Guyot.
Jacques, Joigneaux.
Lafisse, Lambert (Alexis), Laurent-Pi-
chat, Lefèvre (Henri), Lepouzé, Lherminier,
Lockroy.

Malens, Marck, Murat-Sistrière.

Naquet.

Ordinaire fils.

Périn (Georges).

Peyrat.

Quinet (Edgar).

Rathier, Rouvier.

Scheurer-Kestner, Schœlcher, Simiot.

Testelin, Tiersot, Tolain.

Warnier (Alger), Wilson.

Oui, vous avez bien lu : LE COLONEL DEN-
FERT !

Il s'est trouvé en France un soldat assez
ennemi de la gloire militaire de sa patrie
pour voter contre la reconstruction de la
colonne, — ce souvenir de tant de victoires
fameuses !

Une correspondance, datée de Versailles,
30 mai, dit à ce sujet :

« Quelqu'un qui n'est point honteux, c'est
le colonel Denfert. Un colonel en activité de
service ; un colonel qui a défendu Belfort ;
un colonel qui est investi d'un mandat légis-
latif, vote pour que l'Assemblée laisse à ter-
re ce que la Commune a renversé !

» M. Denfert n'a donc point lu l'histoire
si bien écrite par M. Thiers, du Consulat et
de l'Empire ? Il ne sait donc pas ce que re-
présente ce fût de bronze, couvert du haut
en bas de hauts faits militaires ?

» Je vois ce qui répugne à ce colonel ; les
héros de ce bronze étaient des gens de disci-
pline et d'obéissance. M. Denfert, lui, nous
a expliqué qu'il n'admettait que l'obéissance
facultative ; il considère les vainqueurs
d'Austerlitz, de Wagram, d'Iéna, comme des
êtres inférieurs indignes d'être donnés en
exemple aux soldats de l'avenir. Pauvre co-
lonel ! quel avancement il se prépare ! »

Chronique générale.

Voici deux petits faits qui prouvent à quel
point le ministère actuel est étranger aux ha-
bitudes de favoritisme qui ont si souvent fait
tort aux précédentes administrations.

Ordinairement un ministre, en arrivant
au pouvoir, choisit son chef de cabinet en
dehors de l'administration. Le plus souvent
il choisit un fils, un neveu, ou un ami in-
time. On a vu des jeunes gens de vingt-
cinq ans nommés chefs de cabinet dans des
conditions semblables avec une autorité
équivalente à celle d'un secrétaire-général.

Lorsque M. Beulé est entré au ministère
de l'intérieur et qu'il a eu à choisir un chef
de son cabinet, il a procédé tout autrement.
Il a simplement demandé aux personnes
compétentes quel était le plus distingué
parmi les auditeurs de première classe au
conseil d'État. On lui a unanimement désigné
M. de Saint-Laumer. Et le ministre, sans
hésiter, a pris M. de Saint-Laumer, qu'il n'a-
vait jamais vu.

Quant à M. Pascal, pendant son passage
au conseil d'État, il avait été frappé des
très-remarquables rapports présentés par
un jeune auditeur de 2^e classe, M. de La
Martinière. Dès qu'il fut appelé au poste de
sous-secrétaire d'État, il offrit à M. de La

Martinière les fonctions de chef de son cabinet, et il se félicite tous les jours du choix qu'il a fait. (Journal de Paris.)

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la note suivante de l'Assemblée nationale, que nous félicitons de nouveau de sa réapparition au jour et à l'heure qu'elle avait indiqués :

« Il y a un mot d'ordre envoyé dans les départements par les membres de la gauche et du radicalisme pour multiplier les adresses à M. Thiers. Cette manœuvre n'obtient qu'un très-médiocre succès, malgré la complicité des maires, des conseillers municipaux et des fonctionnaires choisis par le gouvernement du 4 septembre et le cabinet de l'ex-président. Nous verrons, aux prochaines élections, le nom de M. Thiers figurer sur les listes à côté de celui des citoyens Gambetta, Challemel-Lacour, Ranc, etc. »

Une classe de la société qui doit être singulièrement satisfaite du remplacement de M. Thiers par M. le maréchal de Mac-Mahon, c'est celle des Invalides, si fort menacée, sous le dernier gouvernement, d'être renvoyée dans ses foyers avec une insignifiante pension.

Une des idées favorites de M. Thiers était, en effet, l'appropriation de l'hôtel des Invalides à tout autre usage.

M. le maréchal de Mac-Mahon, lui, a le respect de nos vieilles gloires; il a déclaré au nouveau ministre de la guerre, le général du Barail, que, tant qu'il serait Président de la République, les invalides resteraient chez eux.

Des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts montrent M. Thiers moins résolu qu'on l'avait dit à prendre un rôle actif dans l'opposition et à se jeter dans la politique militante.

Il est placé, dit la Presse, entre deux impulsions contraires: l'une venant de ses amis de la gauche, le poussant à en devenir le chef; l'autre, venant de ses amis les plus dévoués et les plus anciens, lui donnant le conseil de l'abstention. Certains membres de sa famille lui parlent dans le sens de ceux-ci, et le verraient avec plaisir consentir à se renfermer dans une grande réserve.

M. Ruau, directeur du personnel au ministère des finances, a donné sa démission. Aurait-il également la bonne pensée de se démettre de ses lucratives fonctions de sous-directeur de la Monnaie?

On lit dans la Presse :

Le prince Napoléon s'est présenté au consulat de France à Milan pour demander un passeport.

Nous apprenons que le consul, après avoir reçu les instructions de son gouvernement, a été autorisé à délivrer le passeport au prince, qu'aucune loi ne bannit du territoire français.

Le passeport est à destination de Paris et d'Ajaccio.

Il mentionne que le prince est conseiller général de la Corse.

Seulement, le consul a déclaré au prince qu'aux yeux du gouvernement sa rentrée en France impliquait, de sa part, une loyale soumission à toutes les lois de l'État.

Il paraît certain que le prince a voulu seulement constater son droit, si gravement outragé par la mesure d'expulsion exécutée contre lui au château de Millemont. On assure qu'il ajournera son retour en France, afin de ne donner aucun prétexte à ceux qui souhaitent sa présence pour l'exploiter contre le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

Il est question depuis quelques jours d'un grand sinistre à la Bourse. Un coulissier de premier ordre, confiant dans la politique de M. Thiers, aurait joué à la baisse et aurait perdu des sommes considérables. On parle d'un déficit de 5 ou 6 millions.

Huit sœurs de charité sont parties de Paris pour s'embarquer à Brest pour la

Nouvelle-Calédonie. Parmi ces sœurs se trouve M^{me} la marquise de Gravenchon, en religion sœur Gabrielle, décorée de l'ordre de la Légion-d'Honneur pour sa belle conduite aux ambulances de l'armée du Rhin.

La Patrie dit qu'un certain nombre de manufacturiers et négociants sont dans l'intention de créer un congrès international du commerce, dont le but serait de rechercher et de déterminer par la discussion les besoins de la situation commerciale et de la transmettre sous forme de vœux au gouvernement et à l'Assemblée.

Un questionnaire serait adressé à tous les adhérents. Il comporterait : les impôts, le libre-échange et la protection, le rapport du travail et du capital, les questions relatives au crédit commercial et industriel, les moyens d'accroître les exportations et le commerce extérieur de la France, les améliorations à introduire dans la législation française au point de vue du commerce, de l'industrie et des arts industriels, etc., etc.

Le chroniqueur de la Liberté, Chrysale, raconte de bien jolies histoires rétrospectives qui ont l'air d'être d'hier :

« M. Thiers, qui aime à rappeler un peu trop les souvenirs de M. le duc de Broglie, le père, était jugé d'un mot par ce diplomate de haute lignée.

« A la suite de l'une de ces coalitions d'influences politiques qui, sous le roi Louis-Philippe, rendaient si difficiles les combinaisons ministérielles, il y avait une lassitude extrême. On tournait toujours dans les mêmes cercles; les trois noms rivaux revenaient sans cesse sous les calculs — Guizot, Molé, Thiers. — C'étaient des évolutions, des allées et venues, des compromis, des promesses, des intrigues à perte de vue.

« Il y eut un moment où M. Thiers tint la corde à lui tout seul. Balzac, qui a fait sur ce ministre de Louis-Philippe tout un livre, à peu près ignoré et que l'on devrait savoir par cœur, nous fait assister à ces évolutions à coups d'influences.

« M^{me} Dosne, dit-il, dirigeait les pions de l'échiquier; elle promettait, au nom de son genre, des places à tous les écrivains, à tous les députés de la gauche, des préfetures, le conseil d'Etat, des directions, des ambassades; enfin, en se promenant place Saint-Georges dans l'Eldorado du pouvoir. Les promesses agissaient sur les esprits comme les billes sur des enfants au collège. »

Il y a plus de trente ans que Balzac écrivait cela, et rien n'est guère changé.

Un écho des dernières élections :

Un député radical, qui a reçu dernièrement à la Bourse un accueil qui fit sensation, disait, il y a quelques jours, à un contribuable qui venait d'acquitter plusieurs nouveaux impôts, que, malgré le vote du 24 mai, la France, plus que jamais, réclamait la République.

— Allons donc!

— Il n'y a pas de : « Allons donc, » répliqua le député, je vous assure que la République prend beaucoup dans nos campagnes.

— Hélas! riposta l'autre, elle prend encore bien plus dans... nos poches.

Nouvelles militaires.

LE PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE.

Le projet de loi sur l'organisation de l'armée, dû à MM. Thiers et de Cisse, paraît être aujourd'hui complètement abandonné.

Le projet de la commission sera vraisemblablement adopté par le gouvernement et passerait alors sans difficulté. Voici, à propos de ce dernier projet, quelques détails que nous ne croyons pas sans intérêt.

La commission ayant nommé son rapporteur, M. de Chasseloup-Laubat, s'adjoint un secrétaire, le commandant d'état-major Corbin, ancien secrétaire du maréchal Niel.

Connaissant à fond les questions d'organisation et d'administration militaires, grand travailleur, esprit solide et judicieux, le commandant Corbin fut appelé à rédiger pour chaque séance les articles d'un projet

de loi que la commission examinait et que, la discussion close, il mettait au net d'après son jugement particulier et sa connaissance spéciale des questions discutées, — M. de Chasseloup-Laubat faisait de son côté un projet à lui, qu'il devait soumettre, une fois fait, à la commission chargée alors de l'amender suivant ses idées et ses vues particulières.

Aujourd'hui, la mort de M. de Chasseloup-Laubat simplifie la question : les deux projets de la commission ont été fondus en un seul par le général Charreton, et ce dernier semble avoir rallié tous les suffrages.

Nous estimons que c'est un bien. Le projet de loi de M. de Cisse n'est, il ne faut pas s'y tromper, que la copie textuelle de notre ancienne loi; cette loi, nous l'avons vue fonctionner en 1870. Parler de mobilisation rapide sans recrutement régional nous paraît une grosse et capitale erreur; mais l'adoption du recrutement régional constituait un bouleversement tel, dans notre organisation et notre administration militaires, que le gouvernement de M. Thiers, si routinier parfois, quelque avancé qu'il fût, n'osa point l'inscrire dans la loi nouvelle.

On sent, en lisant l'exposé des motifs de la loi Thiers-Cisse, que l'un et l'autre se rendent compte de la fausse route dans laquelle ils s'engagent, qu'ils cherchent à s'illusionner eux-mêmes sur les inconvénients de la loi ancienne, sur le mérite incontestable du système de mobilisation de notre ennemi.

Le projet Charreton n'a point ces obscurités ni ces réticences : il est véritablement et de beaucoup supérieur à celui du gouvernement déchu; nous espérons qu'il sera voté par la majorité de la Chambre et qu'il le sera bientôt. Il est grandement temps que l'organisation s'effectue et que l'armée sache ce qu'elle doit définitivement devenir.

Nouvelles extérieures.

ROME.

Le Journal de Florence mentionne le bruit que le Pape, dans l'entretien qu'il a eu avec l'impératrice de Russie, lui aurait dit :

« J'ai un grand devoir à remplir, et je m'adresse à votre esprit élevé, à votre cœur généreux.

« Il faut que je vous parle de la Pologne. Je suis loin de vouloir me mêler de la question du gouvernement de cette nation, mais je dois demander pour elle à Votre Majesté la liberté religieuse, liberté qui est nécessaire et voulue de Dieu.

« Cette liberté n'est pas seulement un droit des populations catholiques de la Pologne, mais elle est encore dans l'intérêt bien compris de l'empire russe, de la dynastie. »

Le Pape a insisté sur ce point avec chaleur et effusion.

L'impératrice de Russie a promis de transmettre à l'empereur les paroles du Pape et de plaider auprès de lui la cause de la liberté religieuse des catholiques polonais.

ESPAGNE.

Frontières des Pyrénées, 4^{er} juin.

Pendant que les journaux officiels et officieux du gouvernement de Madrid, secondés par quelques feuilles radicales de Paris, répètent encore, malgré nos démentis irréfutables, que les carlistes sont de véritables brigands, dévalisent les diligences, fusillent leurs prisonniers sur place, etc., etc., le roi Charles VII rend la liberté, non-seulement au colonel républicain Navarro et autres chefs faits prisonniers à Eraul, mais à tous les officiers qui s'engageront sur parole à ne plus porter les armes contre la légitimité.

Dans un langage auguste et vraiment généreux, Don Carlos vient d'écrire ainsi au vainqueur d'Eraul :

« Mon cher Dorregaray,

« Malgré la conduite indigne du gouvernement révolutionnaire envers nos prisonniers et nos malheureux blessés, je ne puis oublier que les chefs et les officiers républicains qui sont entre nos mains sont Espagnols, et à ce titre je ne saurais les traiter en ennemis.

« Je t'autorise donc à mettre en liberté

ceux qui t'ont déjà offert et t'offriront leur parole d'honneur de ne plus porter les armes contre nous.

« Je prie Dieu que ces officiers et tant d'autres doués d'excellentes qualités comprennent enfin que notre drapeau est celui de l'Espagne, le seul qui puisse sauvegarder l'ordre, la justice et la vraie liberté dans notre patrie malheureuse et humiliée.

« Si j'étais sûr que les soldats pussent rentrer dans leurs foyers, je leur rendrais aussi la liberté. Mais non! ces mêmes hommes qui, avec des phrases menteuses, leur promettent toujours de les licencier, les renverraient certainement dans leurs corps respectifs.

« Que Dieu te garde!

« Ton très-affectionné,

« Signé : CARLOS. »

Espérons que, cette fois, les feuilles radicales elles-mêmes rendront justice à la magnanimité du Roi Charles VII, et qu'à l'avenir elles n'accueilleront plus les calomnies que des correspondants de mauvaise foi pourraient inventer encore.

M. Castelar, chargé par le conseil des ministres de rédiger le discours d'ouverture des Cortès prétendues constituantes, a senti le besoin de donner la primeur de son chef-d'œuvre à la presse européenne; un secrétaire complaisant en a communiqué l'épreuve au correspondant de l'Agence Havas, qui, dès dimanche soir, en transmettait l'analyse aux journaux de Paris.

On peut juger par là de la faveur dont jouit l'Agence officieuse auprès du cabinet républicain de Madrid et du degré d'impartialité de tous ses renseignements.

Rien de bien nouveau dans ce discours; on y retrouve les banalités auxquelles on nous a accoutumés en France sur l'impossibilité de la Monarchie, l'avènement logique et nécessaire de la République, sur l'innocuité de cette forme de gouvernement au point de vue international, sur la distinction entre la Révolution et la République.

Il fallait bien essayer la justification du coup d'Etat qui a supprimé la commission de permanence. M. Castelar l'a expliqué par le besoin de maintenir la légalité contre les prétentions d'une commission qui voulait substituer ses volontés aux décisions de l'Assemblée nationale.

Cette bienheureuse légalité s'accommode, paraît-il, très-facilement avec l'arbitraire et les violences; M. Castelar ne paraît nullement gêné par les violations commises de la liberté individuelle, des immunités constitutionnelles, etc.

Tout cela a été dicté par la raison d'Etat et le besoin de sauver la République.

Inutile d'ajouter qu'il veut fonder la République conservatrice : le thème a perdu toute nouveauté, et nous avons appris à en connaître la valeur.

Il faut bien, pour embellir le tableau, présenter la situation sous des couleurs gaies : il affirme donc que la discipline est parfaite, l'ordre complet, l'armée compacte et homogène, la marine améliorée; le peu qui reste à faire n'est en quelque sorte qu'un progrès de luxe, qu'on atteindra sans peine, grâce à l'effet magique de ce mot de République modérée, légale et conservatrice.

Un correspondant annonce une nouvelle et importante victoire des carlistes :

« 31 mai.

« Je m'empresse de vous faire savoir que les généraux Ollo, Dorregaray, Rondica et Elio viennent de remporter jeudi une importante victoire à Arroniz (Navarre). Aucun détail officiel n'a pu encore être envoyé par la députation. Nous savons seulement que l'ennemi a été battu et repoussé avec des pertes considérables, qu'on lui a pris trois canons, que le général en chef des armées républicaines, Nouvillas, est blessé et son fils prisonnier.

« Il semble que Dieu, se laissant enfin toucher par tant de prières, va nous tendre sa main secourable.

« Le colonel Navarro et les autres officiers faits prisonniers à la bataille d'Eraul ont refusé la liberté que Charles VII consentait à leur rendre sur parole. Cela indique combien ils sont découragés et que, n'ayant aucune foi dans la République, ils préfèrent attendre le succès complet de don Carlos auprès des carlistes, qui les traitent du reste avec toutes sortes d'égards. »

VIOLATION DU TERRITOIRE FRANÇAIS.

Le gouvernement de M. Thiers a eu de tels ménagements envers les républicains de la péninsule, il s'est prêté si complaisamment à leurs moindres désirs, leur a si souvent permis de mettre le pied sur notre territoire, d'y transporter leurs munitions de guerre, voire même d'y fixer leur résidence, que, considérant la France en vrai pays conquis, ils y agissent absolument comme chez eux.

Il y a sur notre frontière un village appelé la Muga, où finit le territoire français et où commence le territoire espagnol. Une large rue sert de part et d'autre de limite aux deux peuples. D'un côté, c'est la France, de l'autre l'Espagne.

Dans la partie enclavée dans notre Roussillon se trouve une auberge, une seule, où, persécutés chez eux, plusieurs carlistes étaient venus se réfugier.

C'étaient de pauvres gens qui, sans ressources, et ne pouvant prendre les armes à cause de leur âge ou de leurs infirmités, avaient cru trouver à la Muga une tranquillité au moins momentanée. Avec eux se trouvaient quelques combattants de Don Carlos, qui blessés ou malades, ne songeaient qu'à rétablir leur santé. Parmi ces derniers figurait le colonel Bosch. Tous, une fois sur notre terre, dont la vieille hospitalité était jusqu'ici proverbiale, ne croyaient plus rien avoir à redouter de leurs ennemis et pouvoient enfin se reposer de leurs fatigues.

Ils avaient compté sans l'audace des soldats de la liberté, qui, en bons partisans de la république universelle, devant laquelle doivent s'abaisser toutes les frontières, considèrent comme ne faisant plus qu'une avec la leur, en vertu des principes d'égalité et de fraternité, toute nation vivant sous le même régime qu'eux.

Dans la matinée du 18, des coups de feu retentirent soudain du côté de la Muga dont les maisons reçurent cette première décharge. C'étaient les cipayos qui, prévenus de la présence dans le village des partisans inoffensifs de Don Carlos, dont nous venons de parler, accouraient pour les prendre et les emmener.

Les carlistes eurent tout juste le temps de se sauver, pour le plus grand nombre du moins. Les cipayos poursuivant leur insolente invasion cernèrent aussitôt l'auberge, croyant y tenir tous ceux qu'ils savaient y être. A leur grand désappointement, ils ne trouvèrent qu'un malheureux carliste et le colonel Bosch. Furieux de cette déconvenue et après avoir fureté un quart d'heure de tout côté, ils firent agenouiller les deux prisonniers et allaient les fusiller. Le crime eût été accompli, s'il ne s'était trouvé parmi eux deux ou trois hommes de cœur, chose assez rare, qui retinrent leurs camarades.

Les habitants du village terrifiés s'étaient enfermés chez eux, d'où ils n'osaient contempler cette scène atroce.

Les cipayos ne devaient cependant pas s'arrêter en aussi beau chemin. Après avoir mis les prisonniers en lieu sûr, ils s'élançèrent à la poursuite des autres réfugiés, et s'engagèrent jusqu'à plus de 400 mètres en avant sur le territoire français.

Là, ayant rencontré deux douaniers qui gardaient la route, ils les couchèrent en joue, les menacèrent de les tuer s'ils faisaient le moindre mouvement ou donnaient l'éveil. Ces derniers, perdant la tête, obéirent passivement à ces injonctions. Mais un brave paysan qui se trouvait là, irrité de leur conduite, s'avança vers eux, leur criant de se défendre puisqu'ils avaient des armes et de faire respecter l'honneur français.

Cet appel fut vain. Alors, cet honnête homme, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, de plus en plus indigné, leur enjoignit de lui donner un fusil, puisqu'ils ne voulaient pas en faire usage. Ce fut peine inutile. Ce que voyant, prenant sur la route une énorme pierre, le courageux campagnard se mit à apostropher vivement les cipayos et les traitant de lâches républicains, assassins, pillards, etc., il leur enjoignit de rétrograder au plus vite. Devant cette attitude énergique d'un seul homme, les envahisseurs parurent perdre contenance. Mais l'un d'eux, ayant voulu s'avancer plus avant, fut frappé en pleine figure par la pierre lancée d'une main vigoureuse. Les douaniers, ahuris, regardaient ce spectacle sans oser encore remuer.

Lorsqu'enfin comprenant la gravité de l'acte qu'ils venaient de commettre, voyant l'un des leurs baignant dans son sang, et

craignant l'arrivée de quelque détachement français, les cipayos se retirèrent enfin, toujours poursuivis par les apostrophes indignées de leur intrépide adversaire.

Chronique Locale et de l'Œue l.

NOS DÉPUTÉS.

Les députés de Maine-et-Loire ont tous voté pour la reconstruction de la colonne de la place Vendôme.

MM. Chatelin, vicomte A. de Cumont, Delavau, comte de Durfort de Civrac, Joubert, comte de Maillé, Max Richard, Mayaud, Montrieux, ont voté contre la modification de l'article 337 du Code d'instruction criminelle.

M. Beulé, ministre de l'intérieur, et M. de la Bouillerie, ministre de l'agriculture et du commerce, n'ont pas pris part au vote.

Au pèlerinage de Notre-Dame de Chartres, le département de Maine-et-Loire était représenté par quelques-uns de ses députés à l'Assemblée nationale : MM. A. de Cumont, Delavau, Joubert et Mayaud. M. J. de la Bouillerie n'avait pu se joindre à eux, à raison de ses nouvelles occupations.

Un incendie, dont les causes sont inconnues, s'est déclaré dimanche soir, de 9 à 10 heures, dans la commune de Saint-Clément-des-Levées, chez le sieur Pierre Gauché, au lieu dit les Granges, à un kilomètre du bourg.

Les pompiers et les habitants de Saint-Clément sont arrivés assez à temps pour préserver la maison d'habitation, qui commençait à être atteinte; mais un corps de bâtiment, comprenant une grange et une écurie, était déjà la proie des flammes. Des fourrages, des instruments aratoires, un moulin à vanner le blé, un pressoir, une charrette et quantité d'autres objets ont été détruits dans cet incendie.

La perte, estimée à 3,200 francs, est couverte par une assurance à la compagnie du Soleil.

La question des Établissements militaires à Angers.

Le Conseil municipal, qui tout d'abord avait trop brusquement tranché la question, est revenu très-sagement à des idées plus conciliantes et plus conformes aux intérêts de la cité.

M. Maillé, dans l'exposé de l'affaire, a résumé les résolutions précédentes que nos lecteurs connaissent. Elles se résumaient par un refus de maintenir la subvention de 4 millions 500,000 francs, si le gouvernement s'en tenait aux dernières propositions, transmises par le colonel du génie.

M. le maire a fait connaître qu'une demande d'audience au Président de la République est venue se heurter aux grands événements politiques du 24 mai; mais la question est trop urgente pour que l'administration municipale renonce au projet d'en entretenir directement le *Chef de l'Etat*. Seulement, ce ne sera pas M. Thiers qui recevra la délégation municipale, ce sera le maréchal Mac-Mahon, et sa bienveillance, non moins que sa haute compétence en pareille matière, nous autorise à avoir bon espoir.

En attendant, M. Maillé, s'inspirant des considérations qui ont été émises par la presse locale, et reconnaissant les avantages immenses qui résulteraient, pour le commerce d'Angers, de la présence d'une garnison nombreuse avec le corps d'officiers et l'état-major de trois régiments, n'hésite pas à soumettre au conseil des propositions de nature à amener une entente entre le gouvernement et la ville.

Ces propositions sont adoptées en ces termes par les membres du conseil municipal :

« Le conseil, tout en maintenant ses propositions antérieures d'une subvention de 4,500,000 francs, soit pour une Ecole d'artillerie, soit pour une brigade de cavalerie et un régiment de génie, déclare adopter les propositions de M. le Maire et prendre envers l'Etat l'engagement de concourir pour une somme de 850,000 francs à l'exécution des travaux d'augmentation du casernement

de la ville d'Angers, tels qu'ils sont décrits dans les plans dressés par le génie, de manière à permettre au gouvernement, conformément aux propositions qu'il a faites, de porter l'effectif normal à 4,600 hommes et 4,200 chevaux, et à assurer à la ville la présence d'un dépôt de remonte, d'un régiment d'infanterie, d'un régiment de cavalerie et d'un régiment d'artillerie (pontonniers). »

(Journal d'Angers.)

M. le ministre de l'agriculture et du commerce, voulant témoigner sa satisfaction à M. Boby de la Chapelle, sous-préfet de Cholet, pour sa conduite pendant la peste bovine qui a sévi dans cet arrondissement en 1871 et 1872, lui a décerné une médaille en or de première classe. (L'Intérêt public.)

L'ordre ministériel de renvoyer dans leurs foyers les soldats de la classe de 1867 vient d'arriver dans les régiments. Les opérations de ce renvoi ont dû déjà commencer.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de juin :

D'après les éléments astronomiques, la direction et l'intensité des forces sidérales, le mois de juin présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes :

Temps variable, assez accidenté, orageux, avec ciel assez souvent couvert ou nuageux. Variations brusques de température, radiations solaires vives, nuits assez fraîches. Orages violents çà et là (2° et 3° dizaines principalement); grêles et ravines à craindre. Multiplicité des insectes. Quelques éclaircies entre les époques critiques, notamment sur le Midi.

Dépression barométrique, avec vent, grains ou orages, suivant les régions; vers (4^{re}) conjonction de Jupiter; 3, quadrature; « 6 » équilune descendant, conjonction de Mars; (9) conjonction supérieure de Mercure; 12, syzygie, lunestice austral, conjonction de Saturne; (15) périgée; « 18 » quadrature, équilune ascendant; 21, conjonction de Vénus; « 25 » lunestice boréal, syzygie, conjonction de Mercure; (30), apogée.

Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone. Celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations.

M. le docteur Guépin, qui faisait dernièrement les honneurs de Nantes au citoyen Gambetta, a été emporté par une mort subite et enterré civilement.

Qu'on lise l'anecdote suivante, d'une parfaite authenticité, dit l'*Espérance du Peuple*; elle prouvera, mieux que tout ce qu'on pourrait dire, l'odieuse de cet enterrement civil, dont le but unique et réel est de faire d'un cadavre un instrument de révolution :

« Il y a environ 25 ans, un intime ami du docteur Ange Guépin, M. G..., médecin, lui aussi, était à la veille d'une mort certaine, causée par une phthisie pulmonaire. L'épouse du malade, femme profondément religieuse et dévouée, pria depuis longtemps pour sa conversion. Voyant entrer M. Guépin pour faire visite à son mari, M^{me} G... s'avança vers lui, fortement émue, et lui dit avec un accent inspiré par sa foi et sa douleur :

« — Oh! Monsieur Guépin, que vous me faites de mal!

« — Et pourquoi donc, ma chère dame? reprit le docteur.

« — Mon mari va mourir en réproché, et vous en serez cause.

« — Moi! madame, je sais que nous avons dit, votre mari et moi, bien des impiétés, mais ce n'est plus le temps; laissez-moi faire.

« Puis M. Guépin entra dans la chambre du malade, et assis au chevet de son lit, ne tarde point à engager avec lui la conversation suivante à peu près textuelle :

« — Mon pauvre ami, vous voilà bien malade....

« — Eh! parbleu! je ne le sens que trop...

« — Oui, mais votre état a empiré et nous cause de graves inquiétudes.

« — Où voulez-vous en venir?

« — Il serait temps de mettre ordre à vos affaires...

« — Mais je laisse une femme et des enfants, et mes affaires sont en règle.

« — Ce n'est pas de cela que je veux parler. A votre place, je me confesserai!

« — Vous plaisantez, Guépin! Est-ce que nous n'avons pas dit souvent que toutes ces pratiques-là n'étaient que des bêtises!...

« — Oui, mon cher, nous l'avons bien dit, mais nous ne l'avons pas prouvé. Et si, par hasard, nous nous étions trompés?

« Après avoir réfléchi quelques instants, le malade, qui avait repoussé jusque-là tous les efforts, tous les raisonnements, toutes les supplications de la tendresse, terrassé par cette franche et brusque déclaration de son ami, reprit la parole pour lui dire :

« — Vous avez raison, Guépin; nous l'avons dit, mais nous ne l'avons pas prouvé. Je ne veux pas m'exposer à un regret éternel; allez prier le curé de Saint-Nicolas de venir me voir.

« Peu d'heures après, le bon curé était accueilli avec bonheur. M. G... se reconciliait avec Dieu, puis, un peu plus tard, mourait en chrétien.

« Quelle lutte aurait eu à supporter le pauvre docteur contre la foi de son jeune âge, s'il avait voulu mourir en libre-penseur, ce qui ne paraît nullement probable, car il se serait sans doute rappelé les sages conseils donnés à son ami.

« La mort ne lui en a pas laissé le temps. »

Bibliographie.

La première livraison du troisième volume de l'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS, de M. Guizot, paraît aujourd'hui à la librairie Hachette. Il n'est plus besoin de faire l'éloge de ce bel ouvrage, accueilli par la critique avec une faveur si éclatante, un empressement si unanime, et auquel l'Académie a donné une sorte de consécration en lui décernant le grand prix d'histoire. Avec ce troisième volume nous entrons en plein dans le monde moderne, et la rivalité de Charles-Quint, la renaissance, les guerres d'Italie vont défiler successivement sous nos yeux. Ces scènes variées n'ont pas inspiré moins heureusement la plume de l'écrivain que le crayon du dessinateur, M. A. de NEUVILLE, dont le tableau (*Les Dernières Cartouches*) obtient un si éclatant succès au salon de cette année.

Dernières Nouvelles.

M. le maréchal de Mac-Mahon a adressé à l'armée la proclamation suivante :

« Soldats!

« L'Assemblée nationale, en choisissant parmi vous le Président de la République, vous a témoigné la confiance qu'elle avait dans votre loyauté, votre patriotisme et votre énergie à maintenir dans notre pays l'ordre et le respect de la loi.

« J'ai appelé pour me remplacer au commandement de l'armée de Versailles le général de Ladmirault, que vous avez rencontré sur tous les champs de bataille où vous avez combattu.

« Vous resterez ce que je vous ai toujours connus, fidèles à la devise que les plus braves d'entre vous portent sur leur poitrine : « Honneur et patrie. Valeur et discipline. »

« Versailles, le 26 mai 1873.

« Le Président de la République,
« Maréchal de Mac-Mahon,
duc de Magenta. »

Ce langage loyal sera entendu et compris de toute l'armée.

M. le général de Cissey vient de recevoir une récompense qui, parmi toutes celles qui peuvent honorer un officier général, a peut-être le caractère le plus touchant : la médaille militaire. D'après les lois de son institution, elle ne peut être donnée qu'aux sous-officiers et soldats et aux généraux en chef.

Nous trouvons au *Journal officiel* le rapport de proposition du ministre de la guerre; le voici :

« Paris, 30 mai 1873.

« Monsieur le Président,

« M. le général de Cissey, mon prédécesseur, après avoir fait noblement son devoir à la tête de sa division pendant la guerre contre l'Allemagne, a commandé un corps d'armée pendant l'insurrection de la Commune et puissamment contribué au triomphe de l'ordre par son énergie et ses habiles dispositions militaires.

» Au sortir de ces rudes épreuves, il a accepté le portefeuille de la guerre dans les circonstances les plus difficiles, et son patriotisme n'a pas reculé devant la tâche que devait lui imposer la reconstitution de l'armée.

» De pareils services rendus au pays et à l'armée me paraissent mériter une récompense exceptionnelle, et j'ai l'honneur de vous proposer de décerner au général de Cissey la médaille militaire, en exécution du décret du 13 juin 1852.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mon profond respect.

» Le ministre de la guerre,
» Général DU BARAIL. »

Le Journal officiel ajoute :

« Par décret du Président de la République en date du 31 mai 1873, et sur la proposition du ministre de la guerre, la médaille militaire est conférée à M. le général de division de Cissey (Ernest-Louis-Octave Courtot), 43 ans de services, 25 campagnes, 14 citations. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

François Platel, cavalier de manège, et Louise-Marie Martin, couturière, tous deux de Saumur.

Adolphe-Louis Richard, cocher, et Marie Ballu, domestique, tous deux de Saumur.

Raymond Mérignan, cultivateur, et Henriette-Esther Godefroy, domestique, tous deux de Saumur.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce *Revalescience Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures; y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ficheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la *Revalescience* pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hypochondriques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescience* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescience chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 tasses, 60 fr., ou environ 100. En lisse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Théâtre de Saumur.

Jeudi 5 juin 1873.

Clôture définitive et irrévocable.

ENTRÉE GRATUITE pour toute Dame accompagnée d'un cavalier. — Spectacle choisi.

Les Vivacités du Capitaine Tic, pièce en 3 actes, de MM. E. Labiche et Martin.

M. CHANTILLY remplira le principal rôle.

Le Moulin joli, opérette en 1 acte, de M. Clairville, musique de M. Varney, dans laquelle M^{me} SCARLAT remplira le rôle de *Gaston*.

On commencera par :

Un Monsieur et une Dame, comédie en 1 acte.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

AVIS. — M. CHANTILLY, quittant Saumur vendredi, prie les personnes qui auraient des réclama-

tions à faire de vouloir bien s'adresser à l'administration, jeudi 5, de 2 à 4 heures.

Marché de Saumur du 31 mai.

Froment (l'h.) 77 k.	24 67	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité.	74	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (h. bar.)	780	50
Orge	63	Luzerne	780	40
Avoine n. bar.	50	Paille	780	30
Fèves	75	Amandes . . .	50	25
Pois blancs . . .	80	— cassées . . .	50	—
— rouges	80	Cire jaune . . .	50	—
Graine de lin . .	70	Chanvre tilé . .		
Colza	65	(52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	Chanvre broyé . .		
Huile de noix 50 k.	—	Blanc	—	—
— chenevis 50	—	Demi-couleur . .	—	—
— delin	50	Brun	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité	75 à 85
Id.	2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	35 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	35 à 38
La Vienne, 1872.		32 à 36

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1872		85 à 95
Champigny, 1872.	1 ^{re} qualité	105 à 115
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1872		95 à 110
Varrains, 1872.		» à »
Bourgueil, 1872.	1 ^{re} qualité	110 à 130
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1872		95 à 105
Chinon, 1872.	1 ^{re} id.	85 à 95
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUIN 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 45	»	»	20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	79	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	640	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	Crédit Mobilier	417 50	»	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	960	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	90 30	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	370	»	10	»	»	»
— libéré	89 15	»	»	»	Est, jouissance nov.	407 50	»	»	2	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	838 75	»	»	11	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	393	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	610	»	»	2	50	»
— 1865, 4 %	443 75	3	75	»	Nord, jouissance juillet.	1017 50	»	»	»	2	50
— 1869, 3 % t. payé.	281 25	1	25	»	Orléans, jouissance octobre.	807 50	»	»	»	2	50
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	510	»	»	»	2	50
Banque de France, j. juillet.	4295	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. j. août.	965	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	637 50	3	75	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	470	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	17 50	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»	»							

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 15 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes de matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Lettain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 31 s.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION.

Aux enchères publiques et sur licitation,

Après baisse de mises à prix,

D'UNE MAISON, D'UN JARDIN et de plusieurs

MORCEAUX DE TERRE

Situés en la commune de Villebernier.

Dépendant des succession et communauté du sieur Pierre Tortu-Papot, ancien marinier, demeurant à Villebernier.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e MEHOUS, notaire à Saumur, rue Beaupaire, le quinze juin mil huit cent soixante-treize, à midi, à la Mairie de Villebernier.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, le seize novembre mil huit cent soixante-douze, enregistré, et d'un jugement rendu par le même tribunal, le cinq avril mil huit cent soixante-treize, qui abaisse les mises à prix;

A la requête de :
1^o M^{me} Françoise Papot, veuve du sieur Pierre Tortu, propriétaire, demeurant à Villebernier; ladite dame ayant été commune en biens avec son dit mari et étant sa légataire et donataire de la portion disponible;

2^o M. Louis Tortu fils, marinier, demeurant aussi à Villebernier;

3^o M. Emile Tortu, marinier, demeurant à Varennes-sous-Moutson;

4^o M^{me} Adèle Tortu, épouse de M. Pierre Béchet, marinier, et celui-ci pour son autorisation, demeurant ensemble à Villebernier; la pame Béchet et les sieurs Louis et

Emile Tortu, héritiers pour chacun un quart de feu ledit Pierre Tortu, leur père;

Tous les sus-nommés ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de :

1^o La dame Caroline Bouché, sans profession, veuve du sieur Pierre Tortu fils, en son vivant marinier, demeurant commune de Saint-Georges-le-Thourel, agissant comme tutrice naturelle et légale de Louis Tortu, Caroline Tortu et Emile Tortu, enfants mineurs, nés de son mariage avec feu ledit Pierre Tortu fils; lesdits mineurs héritiers de feu Pierre Tortu, leur aïeul, pour un quart;

2^o Louis Tortu fils, marinier, demeurant à Villebernier, subrogé-tuteur des mineurs Tortu, sus-nommés, procédant à raison de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et la veuve Tortu-Bouché, leur mère et tutrice, ces deux derniers ayant constitué M^e Albert, avoué, demeurant à Saumur.

Désignation des biens.

Troisième Lot.
Vingt-cinq ares onze centiares de terre, à prendre dans un plus grand morceau, situé aux Champs-Grault, commune de Villebernier, joignant au nord le deuxième lot suivant, au levant Brazille, au midi Dalivet et au couchant le deuxième lot précédemment vendu.

Quatrième Lot.
Vingt-neuf ares soixante-neuf centiares, dans le même morceau, joignant au nord M. Boutet et la famille Reveillère, au levant ladite famille Reveillère, M. Boutet et M^{me} Fuselher, au midi le troisième lot et au couchant le cinquième lot.

Cinquième Lot.
Treize ares trente-six centiares, dans le même morceau, joignant au nord M. Boutet, au levant le quatrième lot, au midi le deuxième lot précédemment vendu, au couchant Château et Mignon.

Ces trois lots sont mis à prix ensemble à trois mille francs au lieu de trois mille neuf cent vingt francs, ci. 3 000 fr.

A reporter. 3,000 »

Report. 3,000 »

Sixième Lot.
Un jardin, affilé d'arbres fruitiers, situé à la Séguinière, commune de Villebernier, porté au cadastre sous le n° 1,174, section A, pour une contenance de deux ares, joignant au nord et au couchant le sieur Fleury, au midi la levée et au levant le cinquième lot.

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, réduite à cent quatre-vingt-dix francs, ci. 190 »

Septième Lot.

Une maison, également située à la Séguinière, composée de trois chambres basses à cheminée et d'un four, greniers couverts en ardoises sur les chambres, petit cellier adossé au nord des chambres; lieux d'aisances et puis à eau, cour et jardin; le tout porté au cadastre, section B, sous les n° 1,168, 1,168 et 1,169, pour une contenance de trois ares cinquante centiares, joignant au nord Fleury, au levant Lambault, au midi la levée et au couchant le sixième lot précédemment vendu.

Sur la mise à prix de seize cents francs, réduite à onze cent cinquante francs, ci. 1 150 »

Total des nouvelles mises à prix: quatre mille trois cent cinquante francs, ci. 4 350 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le cinq juin mil huit cent soixante-treize.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le cinq juin mil huit cent soixante-treize, folio case Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris. (235)

Signé: ROBERT.

Etude de M^e SENIL, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e SENIL, notaire à Longué.

Le dimanche 29 juin 1873, à midi.

284 PIEDS D'ARBRES

A HAUTE TIGE.

Complantés sur les réserves du château d'Avoir, commune de Longué, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire, consistant en :

444 peupliers, 115 frênes, 18 chênes et 7 ormeaux: le tout divisé en 9 lots.

S'adresser, pour visiter ces arbres, à M. TESSIER, garde du château d'Avoir, et, pour tous renseignements, à M^e SENIL, notaire à Longué. (236)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom. Saumur, imp. de P. GODET.

200,000 CURES authentiques

Les prescriptions des plus hautes sommités médicales prouvent que les gastrites, dysenteries, constipations chroniques, opiniâtres, hémorrhoides, la goutte, les rhumatismes, l'asthme, les catarrhes, glaires, pâles couleurs, les maux provoqués par les retours d'âge, les éruptions, dartres, enfin toutes les maladies de l'estomac, du foie, des intestins, de la peau et du sang sont guéries radicalement par la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux; ses merveilleuses vertus médicales attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament.

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris. — Dépôt chez: MICHAULT, épiciers, rue Saint-Jacques, à Saumur. — CHEZ MENARD, épiciers, place du Pilory; BREHERET, épiciers, place du Pilory, à Angers. — CHEZ BOUSSARD, épiciers à Baugé. — Chez VINCENT et RETAILLEAU, épiciers à Cholet. (100)